

# CRITERES DE SELECTION 2022

<b>SELECTION* AU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE BLOC JEUNE 2022</b> * : sous réserve de validation par la Direction Technique Nationale	
Critères de sélection	Les jeunes qualifiés directement par la Direction Technique Nationale (CF règlement FFME : sélections et quotas pour les Championnats de France 2022) ➤ U16 : Max BERTONE. U18 : Oriane BERTONE + les éventuels réunionnais classés parmi 8 premiers du classement provisoire de la coupe de France de bloc au 12/01/2022
Critères de sélection	Le vainqueur du championnat régional en catégorie : U16 (Garçon et Fille), U18 (Garçon et Fille) U20 (Garçon et fille)
Remarque	Cette sélection au Championnat de France jeune de bloc n'entraîne pas automatiquement une sélection en équipe régionale. <b>Les aides financières accordées par le Comité Régional sont réservées aux jeunes qui sont sélectionnés en équipe régionale</b>
<b>SELECTION * EN EQUIPE REGIONALE DE BLOC</b> <b>POUR PARTICIPER AU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE BLOC JEUNE 2022</b> * : sous réserve de validation par la Direction Technique Nationale	
Places disponibles	Hors quota
Critères de sélection hors quota	Critères de sélection par ordre de priorité : Seront directement sélectionnés une fois remplies les conditions de validation de la sélection : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Sélectionné(e) en Equipe de France de bloc en 2021 : U16 : Max BERTONE. U18 : Oriane BERTONE.</li> <li>➤ Top 10 d'une Coupe de France de bloc jeune en métropole saison 2021/2022 : U16 Akyan ETCHAR U18 Tolani ETCHAR U20 Louis FECHOZ+</li> <li>➤ les éventuels réunionnais classés parmi 8 premiers du classement provisoire de la coupe de France de bloc jeune au 12/01/2022</li> <li>➤ Les U16 1<sup>ère</sup> année classés parmi les 4 premiers en bloc ou podium au classement général du Championnat de France U14 de juillet 2021 :</li> </ul>
Places disponibles	En plus des sélections hors quota
Critères de sélection	Seront sélectionnés <u>une fois remplies les conditions de validation de la sélection</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ « <b>Sélectif France 1</b> » : Les meilleurs du classement du contest de la Coupe de France jeune de bloc de St Leu de novembre 2021</li> </ul> Nombre de places proposées : <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ 1 place en U16 garçon</li> <li>❖ 1 place en U16 fille</li> <li>❖ 1 place en U18 garçon</li> <li>❖ 1 place en U20 garçon</li> </ul> Remarque : en cas d'égalité au classement « Sélectif France 1 » le départage se fera sur la place obtenue en finale senior si les deux grimpeurs concernés y participent ou en finale jeune dans les autres cas <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ « <b>Sélectif France 2</b> » : Les meilleurs du classement du contest du Championnat de la Réunion jeune de bloc de février 2022</li> </ul> Nombre de places proposées : <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ 1 place en U16 garçon</li> <li>❖ 1 place en U16 fille</li> <li>❖ 2 places en U18 garçon</li> </ul>

	<p>Remarque : en cas d'égalité de place, les ex-æquo sont départagés selon leur place en finale</p> <p>Les jeunes déjà sélectionnés n'entrent pas dans les classements des Sélectifs France 1 ou 2. Les places non attribuées proposées pour chaque catégorie au Sélectif France 1 sont reportées au Sélectif France 2</p> <p>Les résultats des différentes catégories n'ont pas vocation à être comparés entre eux. Le sélectionneur choisira en priorité la (ou les) catégorie(s) qui offre le meilleur potentiel de résultat au championnat de France jeune de bloc : une 3<sup>ème</sup> fille en U16 peut donc être choisie sans que soit forcément sélectionné un 2<sup>ème</sup> garçon en U16 (ou inversement)</p>
Conditions de validation des sélections (sauf pour les réunionnais qui résident en métropole)	<ol style="list-style-type: none"> <li><b>1 Un niveau minimal de performance par catégorie</b></li> <li><b>2 Participation à tous les stages et entraînements de préparation au Championnat de France de bloc jeune de l'équipe régionale</b></li> <li><b>3 Réaliser un minimum de 3 entraînements de bloc par semaine de décembre 2021 à février 2022</b></li> <li>4 Régler les arrhes de participation financière aux stages.</li> <li>5 Signer le règlement de l'équipe régionale (les parents et le jeune)</li> </ol>
<u>Niveau minimal de performance par catégorie</u>	<p><b>A minima, être capable de réaliser des blocs de difficulté équivalente aux blocs de niveau moyen proposés durant un contest de championnat de France dans la catégorie concernée.</b></p> <p>Critère vérifié par le sélectionneur soit durant la Coupe de France de bloc de St Leu de novembre 2021 soit durant le Championnat régional de bloc jeune de février 2022 et éventuellement durant les stages et entraînements de l'équipe régionale</p>
<p>Une personne à haut potentiel peut aussi être proposée par le sélectionneur indépendamment des sélectifs France 1 et 2</p> <p>Une personne qui déroge aux règles énoncées dans le règlement du Centre Régional d'Escalade ne sera pas sélectionnée.</p>	

Les compétiteurs non licenciés à la Réunion seront retirés du classement.

En cas d'égalité au classement final, le grimpeur le plus jeune sera sélectionné en priorité.